VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

LE TAMIEN

Par Profil supprimé Postée le 12/06/2012 12:22

Salut,
Je fume depuis plus d'un mois, la semaine dernière j'ai commencé à fumer du tamien pour essayer. Je voulais me défoncer et me sentir bien mais au contraire sa m'a dégouté et j'avais la tête qui tournais es que c'est normale ?

Le tamien c'est dangereux pour la santé ? J'ai trouvé aucun site qui parle du tamien es que c'est légale ou tolérer ? Dans ma région on fume que ça, on en trouve partout. J'ai acheté ma barrette de tamien tranquillement dans mon lycée, je risque quelque chose si je vends en petite quantité ?

Merci.

Mise en ligne le 12/06/2012

Bonjour,

Le tamien n'est qu'une des nombreuses appellations pour désigner du cannabis. A priori, il s'agirait des fleurs de cannabis écrasées et compactées, ce qui expliquerait la différence de goût et d'effets ressentis. Visiblement, cela ne vous a pas trop réussi ..

Les effets sur la santé sont donc rigoureusement les mêmes qu'en ce qui concerne le cannabis.

Puisqu'il s'agit de cannabis, cela est donc illégal puisque le cannabis est considéré comme un stupéfiant.

La production, l'importation, l'incitation à l'usage, la vente et la cession sont interdites par les articles 222-34 à 222-43 du Code Pénal qui prévoit des amendes pouvant aller de 75 000 € à 7 500 000 € s'accompagnant de peines de prison (5 ans à 30 ans de réclusion criminelle).

Cordialement